

L'accompagnement

La CCPOH à vos côtés !

Avec plus de **200 créations d'entreprises par an**, la CCPOH se positionne comme un secteur favorable pour les porteurs de projets. Vous pouvez compter sur la dynamique économique locale mais aussi sur les actions du Service Développement Économique pour grandir sereinement.

Le service développement économique vous conseille et vous informe gratuitement sur tous les aspects de la création et reprise d'entreprise.

Il est le premier contact dans la réalisation de votre projet.

À chaque étape de votre projet, nous faisons le point sur les actions menées et celles qui vous restent à faire. Nous vous apportons une aide au montage de votre dossier financier. Nous vous informons également sur les différentes aides éligibles, les formations et les stages liés à votre projet.

Vous bénéficiez d'une orientation vers notre réseau de partenaires.



Accueil de proximité

- > Rendez-vous individuel
- > Présentation des caractéristiques du territoire et information sur les aides
- > Conseils pratiques et techniques

Le service développement économique de la CCPOH met en place et pilote des actions et des dispositifs qui favorisent le tissu socio-économique des 17 communes de son territoire. Accompagner, soutenir et pérenniser la création d'entreprises sont des objectifs nécessaires pour faire de la CCPOH un territoire toujours plus attractif. De nombreux dispositifs sont là pour vous aider.

EN IMAGES



> TOUS LES ALBUMS

KIOSQUE



Brochure Groupes Office de Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte

OCT. 2020

📄 TÉLÉCHARGER (.PDF - 11,2 MO)

📖 FEUILLETER ↗

> TOUTES LES PUBLICATIONS

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser